

les cultures qui sont compatibles, on note les productions de céréales et de plantes fourragères, les petits fruits et les vergers. En zone de villégiature, des corridors peuvent être utilisés à des fins récréatives : pistes cyclables, sentiers de véhicules tout-terrain. En milieu urbain, on peut favoriser une utilisation importante des corridors pour l'établissement de jardins communautaires, de terrains de jeu, d'aménagements paysagers récréatifs, de stationnements ou autres.

Toutes ces utilisations polyvalentes des emprises peuvent avoir comme conséquence indirecte de restreindre l'envahissement par l'herbe à poux en autant que certaines précautions soient prises. En effet, lorsqu'on permet à une personne ou à un organisme d'utiliser conjointement un corridor ou que l'on cède par bail certains droits et privilèges, il demeure important de s'assurer que l'utilisation qui en sera faite assurera la présence d'un couvert végétal ou de tout autre recouvrement du sol, empêchant l'herbe à poux de s'y implanter. C'est ainsi qu'un protocole d'entente a été adopté par Hydro-Québec et l'Union des producteurs agricoles (UPA) pour favoriser la remise en culture des emprises de ligne de transport d'énergie.

L'utilisation polyvalente des corridors, tout en mettant en valeur un terrain trop souvent considéré comme inutilisable par la population riveraine, permet de contrer l'envahissement par l'herbe à poux.

#### Publications

- DiTOMASSO, Antonio et MASSICOTTE, Richard, 2002, *Vers une gestion intégrée et durable des dépendances vertes : le contrôle biologique de la petite herbe à poux par l'établissement d'un couvert végétal compétitif*, rapport final produit par l'Université McGill et soumis au Service de l'environnement et des études d'intégration au milieu du ministère des Transports du Québec (document accessible dans les centres de documentation du MTQ).



Le Flash

HERBE À POUX

Bulletin d'information, Volume 3, Numéro 2, juillet 2002

### L'AMÉNAGEMENT DES CORRIDORS DE TRANSPORT

**L**a Table québécoise sur l'herbe à poux (TQHP) propose dans ce second numéro en 2002, d'approfondir la question de l'aménagement des corridors de transport dans un objectif de contrôle de l'herbe à poux. On retrouve l'essentiel de l'information sur ces sujets dans la fiche par milieu « Les corridors de transport » issue du *Dossier herbe à poux : fiches d'aide à la décision*, le tout nouvel outil d'information de la TQHP. Si vous avez commencé à utiliser les fiches dans votre région, communiquez avec la TQHP pour nous faire part de vos expériences.

### Le contrôle de l'herbe à poux par l'établissement d'un couvert végétal compétitif

par

Jean-Pierre Beaumont, biologiste, ministère des Transports du Québec



L'établissement d'un couvert végétal compétitif est un bon moyen d'aménager les corridors routiers. Le ministère des Transports du Québec a confié au professeur DiTomasso, de l'Université McGill, le mandat d'effectuer une recherche portant sur l'établissement d'un couvert végétal compétitif en bordure des routes afin de réduire de manière significative la densité de l'herbe à poux le long des axes routiers.

Trois mélanges de graines optimisés ont été testés dans des parcelles des sites de l'autoroute 25 et de l'autoroute Henri-IV.

Établissement d'un couvert végétal à partir d'un mélange de graines optimisé, Autoroute Henri-IV (Val-Bélair), septembre 1998



#### Pour se procurer le dossier herbe à poux

On peut obtenir des copies du Dossier herbe à poux : fiches d'aide à la décision, en composant le 450-928-6777, poste 4051. Coût : 10 \$ (7 \$ à l'achat de 5 exemplaires et plus).

On peut également consulter les fiches d'aide à la décision sur le site

[www.santepub-mtl.qc.ca/Environnement/herbe/index.html](http://www.santepub-mtl.qc.ca/Environnement/herbe/index.html)

Des hyperliens conduisent aussi aux fiches d'aide sur les sites Web de la FQM et de l'UMQ.



Le Flash Herbe à poux est réalisé par la RRSSS Montérégie.

Rédaction: Elisabeth Masson, Jean-Pierre Beaumont, Marc Panneton, François Gauthier et Claude Poulin

Mise en page et révision des textes: Hélène Giroux

## Composition des mélanges de graines optimisés

Espèces	Provenance	Pourcentage du nombre total de graines		
		Mélanges		
Graminées		M1	M2	M3
<i>Puccinellia distans</i> 'Salty'	LABON	25	20	10
<i>Festuca rubra</i> 'Vista'	GLOCO	25	15	10
<i>Lolium perenne</i> 'Commune'	PICKSEED	20	15	10
Légumineuses				
<i>Trifolium repens</i> à pousse basse	LABON	10	-----	50
<i>Trifolium repens</i>	GLOCO	10	35	-----
<i>Medicago lupulina</i>	LABON	10	15	20
<b>Ratio : Graminées/légumineuses</b>		70/30	50/50	30/70

Taux de semis de 1,2 kg/60 m<sup>2</sup>

Les résultats obtenus sur le pourcentage de réduction du nombre de plants d'herbe à poux et le pourcentage de recouvrement de cette plante ont été concluants pour les mélanges M1 et M2. Le recouvrement et le nombre d'herbe à poux ont été réduits de façon significative (80 % et plus). Les résultats ont aussi démontré qu'un bêchage en surface (6 cm de

profondeur) était essentiel afin de favoriser l'implantation du couvert.

Les coûts ont été estimés afin de traiter une bande ayant une largeur de 2 mètres et 5 000 mètres de long, ce qui correspond à un hectare : mélange de semences (120 \$), travail mécanique du sol (100 \$), main-d'œuvre (80 \$) pour un total de 300 \$. Évidemment, dans le cas d'un nouveau projet où il n'est pas nécessaire de travailler le sol, alors les coûts sont moindres.

Selon l'Université McGill, l'utilisation d'un couvert végétal compétitif pourrait devenir un outil majeur dans la lutte à la petite herbe à poux dans le cadre d'une gestion intégrée et durable des dépendances vertes.

## La Route verte : un programme voué à l'entretien de pistes cyclables

par

Jean-Pierre Beaumont et Marc Panneton, ministère des Transports du Québec



La Route verte a été rendue publique par le gouvernement du Québec en 1995. Le ministère des Transports (MTQ) en est le coordonnateur gouvernemental et le maître d'œuvre est Vélo Québec. Le projet de réseau cyclable national de 4 300 km permettant de traverser le Québec d'est en ouest et du nord au sud est complété à 67 %, soit sur une longueur de 2 846 km. La Route verte passe dans près de 234 municipalités et 44 municipalités régionales de comté. Le réseau devrait être entièrement complété d'ici 2005.

Le MTQ a mis en place un Programme d'aide financière au développement de la Route verte et aussi, depuis 2001. Un Programme d'aide financière à

son entretien. Ce dernier a pour but de soutenir les partenaires municipaux dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable national. L'aide financière accordée représente 50 % des coûts d'entretien maximaux admissibles, coûts qui varient selon le type d'aménagement cyclable admissible au programme. Les tronçons admissibles sont :

- les pistes cyclables et les sentiers polyvalents (certaines conditions doivent être respectées);
- les bandes cyclables, unidirectionnelles ou bidirectionnelles, aménagées sur le réseau routier sous la responsabilité des municipalités;

- les accotements asphaltés aménagés sur le réseau routier sous la responsabilité des municipalités;
- les chaussées désignées aménagées sur le réseau routier sous la responsabilité des municipalités.

Le programme vise toutes les activités liées à l'exploitation (entretien, conservation et réfection) des aménagements cyclables et des équipements connexes sur l'itinéraire de la Route verte. Parmi celles-ci, l'entretien de la végétation occupe une place non négligeable puisque les pistes cyclables se retrouvent souvent en milieu naturel, sur des emprises ferroviaires désaffectées ou sur des terrains privés. Elles sont exposées à un envahissement de la végétation, dont l'herbe à poux, tant en bordure que sur la chaussée même qui est fréquemment en poussière de pierre. Afin de s'assurer que les partenaires municipaux contribueront à un respect de l'environnement traversé par la Route verte, et conformément aux principes énoncés dans sa Politique sur l'environnement, le Ministère favorise le contrôle mécanique de la végétation plutôt que le contrôle chimique. Afin d'assurer la sécurité des usagers d'une piste, un affichage devant identifier toute zone où un traitement chimique a exceptionnellement été appliqué, est recommandé.

Pour plus de renseignements :

Programme d'aide financière du MTQ à l'entretien de la Route verte :

[www.mtq.gouv.qc.ca/ministere/programmes/c62.html](http://www.mtq.gouv.qc.ca/ministere/programmes/c62.html)

Route verte : [www.velo.qc.ca/route\\_verte/index.html](http://www.velo.qc.ca/route_verte/index.html)

## L'utilisation polyvalente de certains corridors de transport : une stratégie pour contrer la présence de l'herbe à poux

par

François Gauthier, Hydro-Québec



Certains corridors de transport tels les emprises de lignes de transport d'électricité, les chemins de fer désaffectés, les emprises sous lesquelles des conduites sont enfouies (gaz, produits pétroliers, eau) peuvent être utilisés à d'autres fins que leur vocation première. Des utilisations conjointes peuvent être envisageables en autant qu'elles n'interfèrent pas avec l'exploitation sécuritaire du corridor ou lorsque celui-ci est désaffecté. Une utilisation conjointe d'un corridor satisfait les propriétaires de

ces terrains, les résidents riverains de même que les municipalités ou MRC traversées par ces corridors.

L'invasion d'un terrain par l'herbe à poux est particulièrement favorisée lorsque ce dernier est perturbé, que le sol est dénudé ou qu'aucune végétation compétitive n'a pu s'implanter. En encourageant certaines utilisations secondaires des corridors par des tiers, on peut contrer, dans certains cas, la présence de l'herbe à poux.

En milieu agricole, la mise en culture des corridors a comme conséquence directe une occupation annuelle du sol par des espèces végétales valorisées. L'agriculteur, qu'il soit propriétaire du terrain ou locataire, utilise l'emprise dans un contexte de production agricole, faisant en sorte que la présence de l'herbe à poux n'est pas tolérée. Parmi